

2015-UNAT-549, Ogorodnikov

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a considéré un appel du secrétaire général. Unat a jugé que l'appel du secrétaire général avait été déposé à temps et était à recevoir. Unat a jugé que, puisque les parties ont accepté et identifié les faits dans leur déclaration conjointe, il n'était pas ouvert à UNT pour mener sa propre évaluation, puis pour remplacer son point de vue à celui des parties. Unat a jugé que l'inconduite était de nature grave et grave et dans ces circonstances, la sanction de la séparation était raisonnable et non disproportionnée et / ou arbitraire. Unat a jugé que UNDT avait commis une erreur en inversant la décision du Secrétaire général de séparer l'appelant du service avec une indemnité au lieu d'un avis et avec une indemnité de résiliation. UNAT a accordé l'appel et annulé le jugement de l'UND.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur a contesté l'imposition de la mesure disciplinaire de la séparation du service, avec une compensation au lieu d'un avis, et avec une indemnité de licenciement pour faute, sous la forme de forger un timbre sur son laissez-passer les Nations Unies et de fournir de fausses informations dans son congé annuel rapport. UNDT a constaté que les actes ne constituaient pas une faute, la sanction était disproportionnée (ordonnant à être remplacée par une censure écrite et une amende) et a accordé une compensation pour perte de revenus.

Principe(s) Juridique(s)

Une décision appelable est celle qui a un impact direct et produit des conséquences juridiques directes pour un membre du personnel affectant ses conditions de nomination ou contrat d'emploi.

Résultat

Appel accordé

Applicants/Appellants

Ogorodnikov

Entité

DSS

Numéros d'Affaires

2014-633

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

7 Fév 2015

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Questions disciplinaires / fautes professionnelles

Cessation de service

Résiliation de l'engagement (voir aussi, Résiliation de l'engagement)

Licenciemment (de nomination)

Sanction disciplinaire

Droit Applicable

Statut du personnel

- Disposition 10.3(b)

Chartre des Nations Unies

- Article 101

Jugements Connexes

UNDT/2014/059

2015-UNAT-510

2010-UNAT-084